



Unité d'aménagement 112-62

Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 112-62 a été produit pour la période 2015-2018 et reconduit pour la période 2018-2023.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Les éléments suivants ont été analysés afin de les mettre à jour.

Éléments analysés	Effets sur les possibilités forestières
Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette	Aucun effet car sous le seuil de 5 % de superficie défoliée
Intégration de nouveaux territoires d'intérêt	- 1 800 m ³ /an
Nouvelle cartographie des pentes par LIDAR	+ 5 800 m ³ /an
Retrait de la superficie à vocation acérico-forestière	Aucun effet significatif
Retrait du volume provenant des lisières boisées riveraines	- 5 600 m ³ /an

L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette n'a pas été analysée pour l'unité d'aménagement 112-62 puisque moins de 5 % de sa superficie est actuellement dans un état de défoliation avancée.

L'évolution de l'épidémie devra cependant être suivie de près dans les prochaines années étant donné la forte proportion de peuplements vulnérables sur le territoire. L'impact sera évalué lors de la prochaine détermination des possibilités forestières prévue en 2026.

Modifications suite à la présentation des résultats préliminaires

Modifications	Effets sur les possibilités forestières
Aucune modification	Aucun effet
Ajustement au volume provenant des lisières boisées riveraines	+ 300 m ³ /an

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	468 110	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	19 110	4%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	10	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	140 780	30%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	308 210	66%

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	3 130	3 130
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	40	40
Coupe avec réserve de semenciers (CRS)	0	0
Total des coupes totales	3 170	3 170
Éclaircie commerciale	120	120
Coupe progressive régulière	340	340
Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL)	0	0
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent (CPIP)	0	0
Coupe de jardinage ou d'amélioration	60	60
Total des coupes partielles	520	520
Total des activités de récolte	3 690	3 690
% des coupes totales / récolte	86%	86%
% des coupes partielles / récolte	14%	14%

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Ligniculture (essences à croissance rapide)	0	0
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	400	400
Plantation de base (1 600 plants/ha)	0	0
Regarni	850	850
% des plantations dans les coupes totales	13%	13%
Total des travaux de reboisement	1 250	1 250
Nettoisement	150	150
Éclaircie précommerciale	500	500
Dégagement de la régénération naturelle	0	0
Dégagement de plantation	1 270	1 270
Élagage	0	0
Total des travaux d'éducation	1 920	1 920
Scarifiage partiel	980	980
Scarifiage en plein	410	410
Total de la préparation de terrain	1 390	1 390
Total des travaux sans récolte	4 560	4 560

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 3 927 700 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **3 922 000 \$**, soit 100 % du budget disponible.

Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire.

Possibilités forestières et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	361 800	8 400	0	0	91 600	83 700	11 200	20 900	100	577 700
2023-2028	361 100	8 400	0	0	91 200	83 600	11 100	20 600	100	576 100
Δ	-0,2%	0,0%	-	-	-0,4%	-0,1%	-0,9%	-1,4%	0,0%	-0,3%

Recommandation du Forestier en chef

Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais les possibilités forestières ne sont pas réduites pour tenir compte de leur effet. Si un certificat ayant des modalités comparables à celles évaluées continue à s'appliquer dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre de ne pas attribuer le volume ci-dessous tant qu'elles sont en vigueur.

Modalités reliées à la certification forestière

Les modalités de la certification forestière selon la norme *Forest Stewardship Council* sont identiques à celles considérées pour la période 2018-2023, leur impact en volume demeure le même pour 2023-2028.

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	361 100	8 400	0	0	91 200	83 600	11 100	20 600	100	576 100
Certification	-3 600	-100	0	0	-900	-800	-100	-200	0	-5 700

Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sur le calcul et la détermination des possibilités forestières sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Concernant les possibilités forestières de cette unité d'aménagement, la documentation antérieure à la période 2018-2023 peut être consultée dans la section *Archives* sur le site Internet du Forestier en chef.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 1^{er} novembre 2021